



RAPPORT DE SYNTHÈSE DES TRAVAUX DE LA 13^è REUNION DU COMITE EXECUTIF DE L'AAACA TENUE A ARUSHA EN REPUBLIQUE UNIE DE TANZANIE, DU 13 AU 14 AVRIL 2026.

1. Introduction

La 13^e réunion du Comité Exécutif de l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA), tenue du 13 au 14 avril 2026 en République Unie de Tanzanie, s'inscrit dans la dynamique de consolidation des efforts continentaux de lutte contre la corruption et de promotion de la bonne gouvernance. Elle a réuni les membres du Comité Exécutif de l'AAACA à savoir l'Egypte, le Mali, le Cameroun, l'Algérie, la République du Congo, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Zimbabwe.

Cette rencontre a constitué une étape importante dans le suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations adoptées lors des précédentes sessions, tout en offrant un cadre d'échange sur les avancées réalisées, les contraintes rencontrées et les perspectives d'amélioration des stratégies nationales et régionales de lutte contre la corruption. Elle a également permis de renforcer la concertation entre les autorités membres en vue d'une action plus coordonnée et efficace à l'échelle du continent.

Par ailleurs, la réunion a été consacrée à la préparation de la 8^e Assemblée Générale de l'AAACA, prévue du 14 au 18 juin 2026 à Nairobi, au Kenya. A ce titre, les membres du Comité Exécutif ont examiné les principales orientations, les questions organisationnelles ainsi que les thématiques prioritaires qui feront l'objet des travaux de cette importante échéance.

Le présent rapport de synthèse rend compte des principales délibérations, conclusions et recommandations issues de cette réunion.

2. Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Ridhiwani Kikwete, Ministre de la Bonne Gouvernance et des Services Publics de la République Unie de Tanzanie.

Dans son allocution de bienvenue, Monsieur Chrispin Francis Chalamila, Directeur Général du Prevention and Combating of Corruption Bureau (PCCB), a souhaité la bienvenue aux délégations et souligné l'importance stratégique de cette réunion. Il a rappelé que les travaux visent principalement à évaluer l'état de mise en œuvre des résolutions antérieures, définir les orientations futures de l'Association et préparer efficacement la prochaine Assemblée Générale.

Prenant la parole, le Président de l'AAACA, Monsieur Hesham Elrakaybi, a exprimé sa reconnaissance au Gouvernement tanzanien pour son hospitalité et son engagement en faveur de la lutte contre la corruption. Il a mis en lumière les avancées réalisées depuis la dernière Assemblée Générale, notamment les progrès dans la structuration institutionnelle de l'Association, la mise en place d'un Bureau Technique, le développement de partenariats stratégiques et le renforcement des mécanismes de gouvernance interne.

Il a également souligné les défis persistants, appelant à une coopération renforcée entre les Etats membres, tout en rappelant que la lutte contre la corruption constitue un enjeu majeur pour le développement durable du continent.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Ministre Ridhiwani Kikwete a insisté sur la nécessité d'une approche collective et coordonnée pour lutter efficacement contre la corruption. Il a identifié plusieurs axes prioritaires, notamment le renforcement de la coopération régionale et transfrontalière, la mise en œuvre d'actions concertées, l'amélioration de la gestion des ressources publiques, le renforcement de la transparence et de la crédibilité institutionnelle ainsi que l'implication accrue de la société civile.

A l'issue de son intervention, il a déclaré officiellement ouverts les travaux de la réunion.

3. Déroulement des travaux

1. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour, présenté par le Secrétaire Général de l'AAACA, Monsieur Mukeshimana Jésus Marie, a été adopté par le Comité Exécutif, sous réserve d'ajustements mineurs relatifs à l'organisation temporelle des sessions.

2. Etat d'avancement des activités

Le Comité Exécutif a examiné le rapport d'activités couvrant la période écoulée depuis la 7ème Assemblée Générale tenue à Alger.

Le rapport a mis en exergue les activités réalisées, le niveau de mise en œuvre des recommandations, la situation des contributions financières des Etats membres, les défis rencontrés et les perspectives à court et moyen termes.

A l'issue des échanges, le rapport a été adopté.

3. Renforcement des capacités : projet de module de formation

La République arabe d'Egypte a présenté une initiative visant à développer un module de formation africain dédié aux enquêtes financières parallèles. Ce programme ambitionne de renforcer durablement les capacités techniques et opérationnelles des institutions membres dans ce domaine stratégique.

Structuré selon une approche régionale inclusive, le programme sera déployé en quatre cycles successifs, organisés respectivement en République arabe d'Egypte, en République d'Afrique du Sud, en République fédérale du Nigeria et en République du Kenya, permettant ainsi une large participation des différentes régions du continent.

Le Comité Exécutif a salué la pertinence et la portée de cette initiative, et en a approuvé la mise en œuvre.

4. Cadre institutionnel : CEREAC et Bureau Technique

a. CEREAC

Le projet de règlement intérieur du Centre a été présenté et examiné par les membres du Comité Exécutif, qui ont procédé à un échange approfondi sur ses dispositions, notamment en ce qui concerne l'organisation, le fonctionnement et les mécanismes de gouvernance du Centre.

Au terme des discussions, le Comité Exécutif a relevé la nécessité d'apporter des clarifications et des ajustements afin d'assurer la cohérence du document avec les statuts de l'Association ainsi qu'avec les meilleures pratiques en matière de gouvernance institutionnelle.

A cet effet, il a été décidé de confier au Bureau Technique le mandat de conduire une analyse approfondie du projet, en intégrant les observations formulées par les membres. Le Bureau

Technique est ainsi chargé de proposer une version consolidée et révisée du règlement intérieur, en vue de sa finalisation et de sa soumission pour examen et adoption lors de la prochaine Assemblée Générale.

b. Bureau Technique

Les discussions ont mis en évidence l'absence d'un cadre juridique et opérationnel clairement défini régissant le fonctionnement du Bureau Technique, ce qui limite sa pleine efficacité dans l'accomplissement de ses missions.

A cet égard, les membres du Comité Exécutif ont souligné la nécessité de renforcer la base institutionnelle de cet organe afin de lui conférer une légitimité accrue et d'assurer une meilleure lisibilité de son rôle au sein de l'Association.

Dans cette perspective, il a été convenu d'intégrer formellement le Bureau Technique dans les statuts de l'Association, en tant qu'organe à part entière et de définir de manière précise et exhaustive ses attributions, son mandat ainsi que ses modalités de fonctionnement, en veillant à assurer leur cohérence avec les autres organes de gouvernance.

Le Comité Exécutif a, en conséquence, approuvé cette orientation et a recommandé que les propositions y afférentes soient élaborées et soumises pour examen lors d'une prochaine session, en vue de leur adoption par l'Assemblée Générale.

5. Harmonisation des textes fondamentaux

Une analyse approfondie des statuts de l'Association et du manuel de procédures administratives et financières a permis de mettre en évidence un certain nombre d'incohérences, de lacunes et de divergences susceptibles d'affecter la cohérence du cadre normatif ainsi que l'efficacité de la gestion administrative et financière de l'Association.

Au cours des échanges, les membres du Comité Exécutif ont souligné l'importance de disposer de textes harmonisés, clairs et cohérents, conformes aux principes de bonne gouvernance et aux standards internationaux applicables aux organisations intergouvernementales.

A cet effet, le Comité Exécutif a décidé de confier au Bureau Technique la mission de conduire un processus d'harmonisation des statuts et du manuel de procédures administratives et financières, en intégrant les observations formulées par les membres ainsi que les bonnes pratiques en la matière.

Les conclusions et recommandations issues de ces travaux seront examinées lors d'une prochaine session du Comité Exécutif, préalablement à leur soumission pour validation et adoption par l'Assemblée Générale.

6. Examen des demandes d'adhésion

Le Comité Exécutif a examiné les demandes d'adhésion soumises par des institutions nationales de lutte contre la corruption issues du Royaume du Maroc, de la République de Djibouti et de la République du Congo.

Au cours des délibérations, les membres ont procédé à un échange approfondi sur les implications institutionnelles de ces candidatures, notamment en ce qui concerne la situation particulière de certains Etats où coexistent plusieurs organes intervenant dans la lutte contre la corruption. Cette configuration a soulevé des préoccupations relatives à la représentativité, à la coordination nationale et aux risques potentiels de chevauchement des mandats au sein de l'Association.

Au terme des échanges, le Comité Exécutif est convenu, dans un esprit d'inclusivité et de respect des prérogatives de l'Assemblée Générale, de transmettre l'ensemble des candidatures à cette dernière pour examen et décision finale.

7. Partenariat avec la Banque mondiale

Le projet de Mémoire d'Entente entre l'AAACA et la Banque mondiale a été examiné. Les discussions ont porté notamment sur les modalités de partage d'informations et les garanties de confidentialité.

Le Comité Exécutif a recommandé la soumission de ce projet à la prochaine Assemblée Générale pour approbation.

8. Contribution de l'IAACA

Le Comité Exécutif a approuvé la proposition de l'Association Internationale des Autorités Anti-Corruption (IAACA) d'organiser une session de partage d'expériences lors de la prochaine Assemblée Générale.

Un créneau de 20 minutes sera dédié à cette intervention.

9. Statut des membres d'honneur.

Présentée par le Cameroun, la disposition relative au statut de membre d'honneur, prévue à l'article 10 des Statuts de l'Association, constitue une distinction honorifique attribuée à toute personnalité physique ou institution ayant apporté une contribution éminente à la promotion de la transparence, de l'intégrité et de la lutte contre la corruption en Afrique. A ce jour, l'AAACA compte cinq membres d'honneur.

A l'issue de la présentation des critères d'attribution, de la procédure de nomination, ainsi que des droits et obligations afférents à ce statut, le Comité exécutif a approuvé la clarification du cadre régissant les membres d'honneur. Il a également entériné leur participation aux Assemblées générales organisées par l'Association, avec une prise en charge, dans la mesure du possible.

10. Evaluation consolidée des besoins en formation et proposition de plan de formation.

L'analyse du document consolidé des besoins en formation, identifiés auprès des Autorités anti-corruption membres de l'AAACA, a été présentée par l'Algérie. Ce document propose des orientations stratégiques en vue de l'élaboration d'un cadre continental de renforcement des capacités. Il a été élaboré par le Centre d'études et de recherche anti-corruption du Kenya, sur la base de 24 réponses aux questionnaires transmises par les différentes agences anti-corruption.

Au cours des échanges, et en complément des formations planifiées, les membres ont été encouragés à adhérer au Réseau de recouvrement des avoirs. A l'issue de l'examen et des discussions, le plan de formation a été approuvé par le Comité exécutif.

11. Analyse du Projet d'agenda de la 8è Assemblée Générale Prévue au Kenya.

Le projet d'agenda, présenté par le Mali, a été examiné avec attention par les membres du Comité Exécutif. A l'issue des discussions, il a été approuvé sous réserve de certaines améliorations visant à en renforcer la clarté et l'efficacité organisationnelle.

Parmi les ajustements apportés, il a été convenu de repositionner la phase d'enregistrement des participants afin qu'elle intervienne juste avant le début des cérémonies officielles. Cette modification permettra d'assurer une meilleure coordination logistique et de garantir la présence effective des participants au moment opportun.

En outre, un nouveau point a été ajouté à l'ordre du jour, portant sur le statut des membres d'honneur. L'intégration de cette question reflète la volonté du Comité de clarifier et d'harmoniser les modalités de reconnaissance et de participation de cette catégorie de membres au sein de l'organisation.

4. Conclusion

La 13ème réunion du Comité Exécutif de l'AAACA a été marquée par des échanges constructifs, un esprit de coopération renforcé et un engagement renouvelé en faveur de la promotion de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption en Afrique.

Les travaux ont permis de dégager des orientations stratégiques claires en vue de la préparation de la 8ème Assemblée Générale, consolidant ainsi le rôle de l'AAACA en tant que plateforme continentale de coordination et de coopération entre les autorités nationales de lutte contre la corruption.

Les participants ont réaffirmé leur volonté commune de renforcer les mécanismes institutionnels, d'approfondir les partenariats et de promouvoir des actions concertées pour relever les défis liés à la corruption sur le continent africain.